

ASSEMBLÉE DU 26 OCTOBRE 2016

À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -

N/D : 1-5-3/07

1. - **PRÉLIMINAIRES**

1.1 - Ouverture de l'assemblée;

1.2 - Adoption de l'ordre du jour;

1.3 - Adoption du procès-verbal (28 septembre 2016);

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité:

2.1.1 Règlements d'urbanisme numéros 577-2 et 577-3 de la Ville de L'Épiphanie;

2.1.2 Règlement d'urbanisme numéro 316-1 de la Paroisse de Saint-Sulpice;

2.1.3 Règlement d'urbanisme numéro 09-388-16-01 de la Ville de Charlemagne;

2.2 - Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) :

2.2.1 Adoption du réseau local prioritaire;

2.3 - Bilan 2015 2016 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière;

2.4 - Demande d'appui concernant le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)

2.5 - Stratégie de relance économique;

3. - **ADMINISTRATION**

3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement;

3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 31 août 2016;

- 3.3 - États comparatifs des revenus et des dépenses du 2^e semestre;
- 3.4 - Règlement numéro 153-01 modifiant le règlement numéro 153 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de L'Assomption;
- 3.5 - Règlement numéro 165 déléguant le pouvoir de former un comité de sélection;
- 3.6 - Attribution de subventions à divers postes budgétaires;
- 3.7 - Critères d'évaluation et grille de pondération pour des services professionnels en évaluation;
- 3.8 - Cours d'eau :
 - 3.8.1 Cours d'eau du Village, Deslongchamps et du Bas-Béram :
 - 3.8.1.1 Dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;
 - 3.8.2 Début du processus pour travaux dans le cours d'eau près du Domaine Ouellet à L'Assomption;

- 3.9 - Modification de la résolution 16-08-155 touchant le programme de performance de Tricentris;

- 3.10 - Modifications projets – Entente culture MCC 2016;

- 3.11 - Bilan projet « Au fil de l’eau, au fil des mots » ;

- 3.12 - Modifications projets – Entente culture MCC 2017;

- 3.13 - Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);

- 4. - **AUTRES SUJETS**

- 4.1 - Transport collectif :
 - 4.1.1 Abrogation de la résolution numéro 15-09-173 relative à la mise à jour des boîtes de perception 2008 et 2010 dans le cadre du projet d’information voyageur;

 - 4.1.2 Modification de la résolution numéro 15-10-199 sur un transfert du surplus libre vers le règlement numéro 143 relatif à l’amélioration du service en transport collectif;

4.1.3 Règlement numéro 166 décrétant un emprunt et une dépense de 2 213 423 \$ pour l'acquisition et le déploiement du système d'information voyageur pour le service de transport collectif;

4.1.4 Règlement modifiant le règlement numéro 142 constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains :

4.1.4.1 Remboursement aux municipalités;

4.1.4.2 Règlement modifiant le règlement numéro 142 constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains;

4.1.5 Règlement modifiant le règlement numéro 143 constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC de L'Assomption :

4.1.5.1 Remboursement aux municipalités;

4.1.5.2 Règlement modifiant le règlement numéro 143 constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC de L'Assomption;

4.1.6 Remboursement des surplus libres au 31 décembre 2015 en provenance du transport en commun;

4.1.7 Remboursement des surplus libres au 31 décembre 2015 en provenance du transport adapté;

4.1.8 Autorisation de paiement – facture équipement vente et perception – DIF;

4.1.9 Grille tarifaire 2017;

4.1.10 Contrat temporaire pour la desserte du service de transport en commun;

4.2 - Modification de la résolution numéro 16-06-137 relative au projet d'entente de délégation à la Table des préfets de Lanaudière, autorisation de signature;

4.3 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.